



**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2024**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. **RALLU** Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

**Numéros d'ordre et objet des délibérations prises :**

D20240627-036 - Approbation de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039

D20240627-037 - Montant de la participation des Communes partenaires, aux frais engagés à l'occasion de la cérémonie commémorative du 28.04.2024 (achat de plaque et vin d'honneur)

D20240627-038 - Décision modificative budgétaire n°1 du Budget principal 2024

D20240627-039 - Décision modificative budgétaire n°1 du Budget annexe Lotissement de la Plaine des Boulaies 2024

D20240627-040 - Décision modificative budgétaire n°1 du Budget annexe Service assainissement 2024

D20240627-041 - Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité (travaux maison de l'école)

*Affiché le 28/06/2024*

L'an deux mil vingt-quatre le vingt sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte - M. CHEVÉ Gilles – Mme TROCHERIE Arlette - Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie –

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme REVERT Anne-Claire – M. CHEMIN Loïc - M. COMMIN Cédric -

**ETAIT ABSENTE** : Mme PITOU Peggy -

M. COMMIN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 juin 2024

**DATE D’AFFICHAGE** : 17 juin 2024

**N° D’ENREGISTREMENT** : D20240627-036

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	10
Votants	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Mme TROCHERIE Arlette a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET** : Approbation de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu les délibérations du Conseil Régional de Normandie en date du 17 février 2020 et du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 14 février 2020 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 21 décembre 2020 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Normandie-Maine et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 24 janvier 2022, l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 9 février 2022 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 3 juin 2022 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 12 janvier 2023 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 mai 2023 au 9 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable sous réserve de la Commission d'enquête publique en date du 15 juillet 2023 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 15 mars 2024 ;

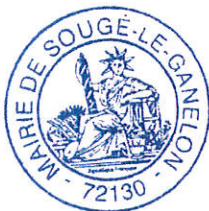
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Normandie-Maine.
- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Philippe RALLU.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20240627-D20240627-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024  
Publication : 01/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « Robert Tournelle », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte - M. CHEVÉ Gilles – Mme TROCHERIE Arlette - Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie –

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme REVERT Anne-Claire – M. CHEMIN Loïc - M. COMMUN Cédric -

**ETAIT ABSENTE** : Mme PITOU Peggy -

**DATE DE CONVOCATION** : 17 juin 2024

**DATE D’AFFICHAGE** : 17 juin 2024

**N° D’ENREGISTREMENT** : D20240627-037

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	10
Votants	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Mme TROCHERIE Arlette a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET** : Montant de la participation des Communes partenaires, aux frais engagés à l'occasion de la cérémonie commémorative du 28.04.2024 (achat de plaque et vin d'honneur).

Le Maire fait part au Conseil municipal, des dépenses engagées dans le cadre de l'organisation de la cérémonie commémorant « les arrestations ayant eu lieu il y a 80 ans », qui s'est déroulée sur la commune le dimanche 28 avril 2024, en lien avec les communes d'Assé le Boisne, Mont Saint Jean et Montreuil le Chétif.

En accord avec les communes concernées, il avait été convenu que les frais d'achat de plaque et de vin d'honneur seraient partagés à parts égales entre les 4 communes, Sougé le Ganelon ayant à ce jour réglé les dépenses.

Le montant de ces frais s'établit à 686,77 € soit 171,69 € par commune participante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le montant de la participation des communes d'Assé le Boisne, Mont Saint Jean et Montreuil le Chétif à la somme arrondie de **172 €** par commune ;
- Charge le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants, et plus généralement de faire le nécessaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.



Le Maire,  
Philippe RALLU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20240627-D20240627-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 01/07/2024  
Publication : 01/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte - M. CHEVÉ Gilles – Mme TROCHERIE Arlette - Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie –

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme REVERT Anne-Claire – M. CHEMIN Loïc - M. COMMIN Cédric -

**ETAIT ABSENTE** : Mme PITOU Peggy -

M. COMMIN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 juin 2024

**DATE D’AFFICHAGE** : 17 juin 2024

**N° D’ENREGISTREMENT** : D20240627-038

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	10
Votants	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Mme TROCHERIE Arlette a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET** : Décision modificative budgétaire n°1 du Budget principal 2024.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 suivante du **budget principal** de l'année 2024 (DM1) :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

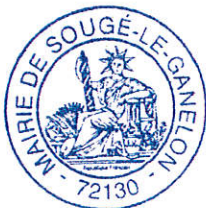
**Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

Article 27638 - Créances sur autres établissements publics +240 000

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

Article 231 – Immobilisations corporelles en cours -240 000

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.



Le Maire,  
Philippe RALLU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20240627-D20240627-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024  
Publication : 01/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte - M. CHEVÉ Gilles – Mme TROCHERIE Arlette - Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie –

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme REVERT Anne-Claire – M. CHEMIN Loïc - M. COMMIN Cédric -

**ETAIT ABSENTE** : Mme PITOU Peggy -

M. COMMIN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 juin 2024

**DATE D’AFFICHAGE** : 17 juin 2024

**N° D’ENREGISTREMENT** : D20240627-039

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	10
Votants	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Mme TROCHERIE Arlette a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET** : Décision modificative budgétaire n°1 du Budget annexe Lotissement de la Plaine des Boulaies 2024.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 suivante du budget annexe **Lotissement de la Plaine des Boulaies** de l'année 2024 (DM1) :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

**Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Article 6045 – Achats d'études et prestations de services + 5 000  
Article 605 – Achats de matériel, équipements et travaux + 235 000

**RECETTES**

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Article 71355 – Variation des stocks de terrains aménagés + 240 000

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Article 3555 – Terrains aménagés +240 000

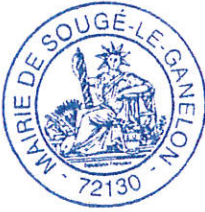
**RECETTES**

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Article 168748 – Autres dettes – Autres communes

+240 000

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.



Le Maire,  
Philippe RALLU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20240627-D20240627-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 01/07/2024  
Publication : 01/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte - M. CHEVÉ Gilles – Mme TROCHERIE Arlette - Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie –

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme REVERT Anne-Claire – M. CHEMIN Loïc - M. COMMUN Cédric -

ÉTAIT ABSENTE : Mme PITOU Peggy -

M. COMMUN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

DATE DE CONVOCATION : 17 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE : 17 juin 2024

N° D’ENREGISTREMENT : D20240627-040

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	14
Présents	10
Votants	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Mme TROCHERIE Arlette a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative budgétaire n°1 du Budget annexe Service assainissement 2024.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 suivante du **budget annexe Service assainissement** de l'année 2024 (DM1) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 6068 – Autres matières et fournitures -100,66

Article 627 – Services bancaires et assimilés -200,00

Chapitre 66 – Charges financières

Article 661121 – Intérêts – Rattachement des ICNE +800,66

Article 6688 - Autres -500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Article 211 - Terrains +311,00

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Article 211 – Terrains + 1,00



**Chapitre 23 - immobilisations en cours**

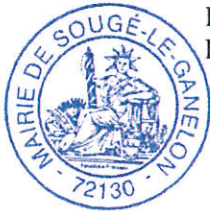
Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques -1,00

**RECETTES**

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales**

Article 131 - Subventions d'équipement +311,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.



Le Maire,  
Philippe RALLU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20240627-D20240627-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Publication : 01/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte - M. CHEVÉ Gilles – Mme TROCHERIE Arlette - Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie –

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme REVERT Anne-Claire – M. CHEMIN Loïc - M. COMMUN Cédric -

ÉTAIT ABSENTE : Mme PITOU Peggy -

M. COMMUN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

DATE DE CONVOCATION : 17 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE : 17 juin 2024

N° D’ENREGISTREMENT : D20240627-041

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	14
Présents	10
Votants	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Mme TROCHERIE Arlette a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET** : Création d’emplois non permanents pour accroissement temporaire d’activité (travaux maison de l’école).

Le Maire propose au Conseil municipal de créer deux emplois temporaires sur la période du 01/07/2024 au 30/09/2024, dans le cadre des travaux d’aménagement de la maison de l’école : pose d’une douche, d’une main courante et d’une cuisine pour les résidents Anaïs dans le cadre de l’expérimentation d’un hébergement hors du Foyer de 4 personnes (dépenses prévues au budget 2024).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Décide de créer deux emplois temporaires d’Adjoint technique contractuels à temps non complet, relevant de la catégorie C (cadre d’emploi des Adjoints techniques territoriaux) pour une durée déterminée de 3 mois du 01/07/2024 au 30/09/2024, rémunérés sur une fourchette d’indice se situant entre l’Indice Brut 367 (Indice majoré 366) et l’Indice Brut 432 (Indice Majoré 387) ;
- Charge le Maire de procéder au recrutement,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.



Le Maire,  
Philippe RALLU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20240627-D20240627-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 01/07/2024  
Publication : 01/07/2024